

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 avril 2022

Convocation du 06/04/2022

La séance est ouverte à 19h10 sous la présidence de Brigitte DARMEDRU.

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RIGODON, Céline RUBIO, Muriel WOLKOWICKI.

Représentée : Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX.

Excusé : Michaël MONTEIRO.

Absent : Mathieu CURAILLAT.

Désignation du secrétaire de séance : Ingrid LAFOREST.

Ordre du jour:

- Vote des taux d'imposition 2022 (taxe foncière bâti et non-bâti)
- Budget principal commune :
 - > vote pour constitution d'une provision à hauteur de 7.00 €
 - > vote de la durée d'amortissement des travaux génie civil enfouissement réseaux Les Préaux
 - > vote de la durée d'amortissement des travaux génie civil enfouissement réseaux Route des Beaujolais
 - > vote de la durée d'amortissement de l'étude maîtrise d'œuvre aménagement et sécurité de la route des Beaujolais
- Vote du budget principal 2022
- BA gîte communal : décision pour constitution d'une provision à hauteur de 90 206.00 €
- Vote du budget annexe gîte communal 2022
- Décisions prises par délégation du conseil municipal
- Réunions du mois
- Informations et questions diverses

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du mardi 15 mars 2022.

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- MBA : approbation de la modification statutaire d'une compétence supplémentaire lié au Schéma Directeur de Randonnée.

Avant de continuer sur les délibérations, le Maire informe les conseillers sur deux points :

- Mathieu CURAILLAT, conseiller municipal, a demandé sa démission. Nous sommes dans l'attente du retour de Monsieur le Préfet pour acter cette décision.
- À partir du 1er juillet 2022, la commune sera dans l'obligation de créer un procès-verbal des séances du conseil au lieu d'un compte rendu. De plus, l'affichage ne sera plus obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il revient donc à la commune de faire le choix de l'affichage du procès-verbal ou non. Par contre, il sera obligatoire d'afficher la liste des délibérations prises pour chaque séance du conseil.

Délibérations du conseil:

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 (TAXE FONCIÈRE BÂTI ET NON BÂTI (DE 2022 12)

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas modifier les taux fixés en 2021,

FIXE comme suit les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 34.31 %
- Taxe foncière (non bâti) : 24.86 %

BUDGET PRINCIPAL : VOTE POUR CONSTITUTION D'UNE PROVISION (DE 2022 13)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2321-2 et R2321-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDÉRANT que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

CONSIDÉRANT que la dépréciation de certains actifs circulants est avérée,

Madame Le Maire explique la situation aux conseillers :

Le montant de la dépréciation s'appuie sur l'état des restes des créances depuis plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice). En effet, le recouvrement d'une créance émise en 2019 n'a pas été effectué par le tiers.

Le montant de la provision à constituer est de 7.00 €.

La constitution de cette provision permettra donc de financer la charge induite par la dépréciation, au moyen d'une reprise. À contrario, la reprise de provision constituerait une recette si la dépréciation venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Après le rapport entendu,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- De constituer une provision pour dépréciation des actifs circulant pour un montant total de 7.00€,
- D'imputer ce montant à l'article 6817 du budget communal pour 7.00 €.

TRAVAUX GÉNIE CIVIL ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DES PRÉAUX : VOTE DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT (DE 2022 14)

Le Maire expose aux conseillers que des travaux d'enfouissement des réseaux sur la route des Préaux ont été enregistrés sur l'exercice 2020 au compte 28041582 pour un montant de 10115.17€.

Ce montant doit donc être amorti.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, à compter du 1er janvier 2022, la cadence d'amortissement des travaux d'enfouissement de la route des Préaux à 5 ans, ces frais s'élevant à 10 115.17 €.

TRAVAUX GÉNIE CIVIL ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE LA ROUTE DES BEAUJOLAIS : VOTE DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT (DE 2022 15)

Le Maire expose aux conseillers que des travaux d'enfouissement des réseaux sur la route des Beaujolais ont été enregistrés sur l'exercice 2021 au compte 28041582 pour un montant de 7664.52€.

Ce montant doit donc être amorti.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, à compter du 1er janvier 2022, la cadence d'amortissement des travaux d'enfouissement de la route des Beaujolais à 5 ans, ces frais s'élevant à 7 664.52 €.

ÉTUDE MAÎTRISE D'ŒUVRE AMÉNAGEMENT ET SÉCURITÉ DE LA ROUTE DES BEAUJOLAIS : VOTE DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT (DE 2022 16)

Le Maire expose aux conseillers que des études sur l'aménagement sécurité de la route des Beaujolais ont été enregistrées sur l'exercice 2021 au compte 28031 pour un montant de 2508.00€.

Ce montant doit donc être amorti.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, à compter du 1er janvier 2022, la cadence d'amortissement des études sur l'aménagement sécurité de la route des Beaujolais à 5 ans, ces frais s'élevant à 2 508.00 €.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - ANNÉE 2022 (DE 2022 17)

Après avoir examiné le budget principal 2022, pour lequel :

- la section de fonctionnement s'équilibre par la somme de 602 550.20 € ;
- la section d'investissement s'équilibre par la somme de 446 751.38 €.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le BUDGET PRINCIPAL 2022.**

**BUDGET ANNEXE GITE COMMUNAL : VOTE POUR CONSTITUTION D'UNE PROVISION
(DE 2022 18)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2321-2 et R2321-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDÉRANT que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

CONSIDÉRANT que la dépréciation de certains actifs circulants est avérée,

Madame Le Maire explique la situation aux conseillers :

Il s'agit d'un titre émis en 2019 suite à la résiliation du marché avec l'entreprise de maçonnerie ZIRDA pour frais et risques comprenant les coûts de sécurisation du bâtiment et le surcoût du nouveau marché.

Le montant de la provision à constituer est de 90 206.00 €.

La constitution de cette provision permettra donc de financer la charge induite par la dépréciation, au moyen d'une reprise. À contrario, la reprise de provision constituerait une recette si la dépréciation venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Après le rapport entendu,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- De constituer une provision pour dépréciation des actifs circulant pour un montant total de 90206.00 €,
- D'imputer ce montant à l'article 6817 du budget annexe gîte communal pour 90 206.00 €.

VOTE DU BUDGET ANNEXE GITE COMMUNAL - ANNÉE 2022 (DE 2022 19)

Après avoir examiné le budget annexe gîte communal 2022, pour lequel :

- la section de fonctionnement s'équilibre par la somme de 107 987.22 € ;
- la section d'investissement s'équilibre par la somme de 36 202.70 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le BUDGET ANNEXE GITE COMMUNAL 2022.

**MBA : APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE D'UNE COMPÉTENCE
SUPPLÉMENTAIRE TOURISME LIÉE AUX SENTIERS DE RANDONNÉES (DE 2022 20)**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,

VU la délibération n° 2022-023 du Conseil Communautaire de MBA du 7 avril 2022 portant modification des statuts de MBA relative au transfert de la compétence « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnée identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA »,

CONSIDÉRANT que les communes membres peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération, notamment afin d'inscrire la compétence « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnée identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA » dans les compétences supplémentaires de MBA, conformément aux statuts joints en annexe.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Achat d'une batterie lithium pour le débroussailleur portatif
- Signature d'un devis pour remplacement d'un poteau incendie situé route du Pré Canard

RÉUNIONS DU MOIS

Mercredi 16/03/2022	◦ Conseil syndical du SIVOM
Jeudi 17/03/2022	◦ Commission de contrôle des listes électorales
Vendredi 18/03/2022	◦ Assemblée générale + soirée bénévoles de la Cabane Kfé
Samedi 19/03/2022	◦ Inauguration du restaurant Le Motor Grill pour ouverture officielle le 21/03
Lundi 21/03/2022	◦ Assemblée générale du Syndicat des Eaux ◦ RDV avec Campagnol pour prise en main de la plateforme
Mercredi 23/03/2022	◦ Assemblée générale du foot à Crèches s/Saône
Jeudi 24/03/2022	◦ Ouverture des plis du marché du SIVOM ◦ Conférence des maires de MBA à Igé
Lundi 28/03/2022	◦ RDV avec le district pour homologation du terrain de foot
Mardi 29 et Mercredi 30/03/2022	◦ Atelier des Architectes en résidence « Demain à Chânes ? »
Mardi 29/03/2022	◦ RDV avec le bureau d'étude INGEPRO et la commission voirie
Mercredi 30/03/2022	◦ Comité syndical du PETR
Jeudi 31/03/2022	◦ RDV avec la trésorerie municipale pour les budgets 2022
Lundi 04/04/2022	◦ RDV avec le SYDESL et la société AD3E Conseil pour restitution de l'étude énergétique de la salle polyvalente
Mercredi 06/04/2022	◦ Comité syndical du SIVOM
Jeudi 07/04/2022	◦ Conseil communautaire MBA
Vendredi 08/04/2022	◦ Commission pour création du règlement intérieur avec les agents ◦ Assemblée générale de l'Agence Technique Départementale
Samedi 09/04/2022	◦ CJC
Dimanche 10/04/2022	◦ Élections présidentielles : 1 ^{er} tour
Mardi 12/04/2022	◦ Commission communication : rapport sur avancement du site internet

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Muriel WOLKOWICKI fait un rapport sur toutes les réunions auxquelles elle a participé avec MBA pour les chemins de randonnées : L'agglomération possède 346 km de réseaux. Les chemins de randonnées se situant sur la commune sont en liaison avec des chemins sur Crèches sur Saône, Saint Amour, La Chapelle de Guinchay et Chaintré. De plus, la commune demande de maintenir le départ sur Chânes qui se situe Place de la Poste.
- Les architectes en résidence feront une présentation de leur travail aux conseillers le mardi 31 mai à 19h00 en salle du conseil.
- Le dimanche 24 avril, les bâtiments et édifices publics doivent être pavés aux couleurs françaises à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. Vu le déroulement du deuxième tour des élections présidentielles, Monsieur le Préfet propose aux communes le pavage le 22 ou 24 avril. Les conseillers décident que les drapeaux seront mis le vendredi 22 avril sur le bâtiment de la mairie et sur le monument.
- MBA est en partenariat avec Voltalis : cette société met à disposition des boîtiers gratuits à tous les habitants chauffés à l'électricité pour consommer moins et mieux.
- Madame Le Maire informe les conseillers que les locations du gîte reprennent dès ce week-end (à partir du samedi 16/04) et que 8 locations sont déjà confirmées jusqu'à fin juillet.

La séance est levée à 21h22.